



Programme de formation

Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

Version : version 1 du 26/10/2022

Objectifs :

Encadrer et diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH, conseiller le chef d'établissement, établir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours, gérer le budget de service.

Public concerné et prérequis :

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent l'arrêté.

Etre titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité

PSC1 de moins de deux ans

SST ou PSE1 en cours de validité

Qualification des intervenants :

Préventionnistes, Chefs de service SSIAP 3, Moniteurs de secourisme

Moyens pédagogiques et techniques :

Théorie en salle, exercices pratiques, mises en situation

Fréquence des tests d'évaluation pendant la formation : 30% QCM - 30% Oral et 40% Ecrit

Notice de Sécurité

Durée :

34 heures.

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

PARTIE 2 : La sécurité incendie et les bâtiments

- Séquence 3 : Outils d'analyse



Programme de formation

Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

Version : version 1 du 26/10/2022

PARTIE 4 : Gestion des risques

- Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité
- Séquence 3 : Documents administratifs

PARTIE 7 : Management de l'équipe de sécurité

- Séquence 3 : Notions de droit du travail
- Séquence 4 : Notions de droit civil et pénal

PARTIE 8 : Le budget du service sécurité

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service
- Séquence 2 : Fonction achat
- Séquence 3 : Fonction maintenance

Modalités d'évaluation des acquis :

Notice de sécurité QCM

Sanction visée :

Diplôme SSIAP3

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

2 Photos d'identité

Copie du PRV2

Copie de la carte SST ou de l'AFPS (valide moins de 2 ans), du PSC1 ou du PSE.

Photocopie recto verso lisible de votre carte d'identité ou passeport

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique



Programme de formation

Module Complémentaire Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

Version : version 1 du 26/10/2022

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Possibilité de faire appel à un interprète ou inter médiateurs pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Un tiers temps vous est accordé pour l'examen selon votre handicap.

Référente handicap : Mme ALSTERS Solenne 04 94 39 88 14

Taux de réussite à la formation :

100 % de réussite

Taux de satisfaction de la formation :

100 % de satisfaction

Tarif :

500,00 € HT non assujetti à la TVA

Tarif groupe : Nous consulter